


CONSEILS POUR L'AMARRAGE SUR FILIÈRES

2015

A RESPECTER IMPÉRATIVEMENT

ATTENTION

Le non respect de ces consignes entraînera l'annulation de votre réservation

- 1 - L'amarrage doit se faire côté tribord de la filière donc côté bâbord du bateau.
- 2 - Le bateau s'amarre avec du 18 mm minimum, l'avant du bateau doit être orienté vers le large, amarré sur l'œillet situé à côté de la bouée blanche et l'arrière du bateau s'amarre sur l'œillet à côté de la bouée rouge.
- 3 - **Les manilles d'amarrage sont strictement interdites** 
- 4 - Pour des raisons de sécurité, il est vivement recommandé d'ajouter un amarrage supplémentaire au milieu du bateau.

Le Conseiller Municipal Délégué aux affaires maritimes,
Guy Messenger.

